

Quelques recommandations concernant  
la valorisation du site patrimonial de  
Beauport

Présenté dans le cadre de la consultation  
publique de novembre 2014

Robert Bergeron

Résident de l'arrondissement depuis 1976

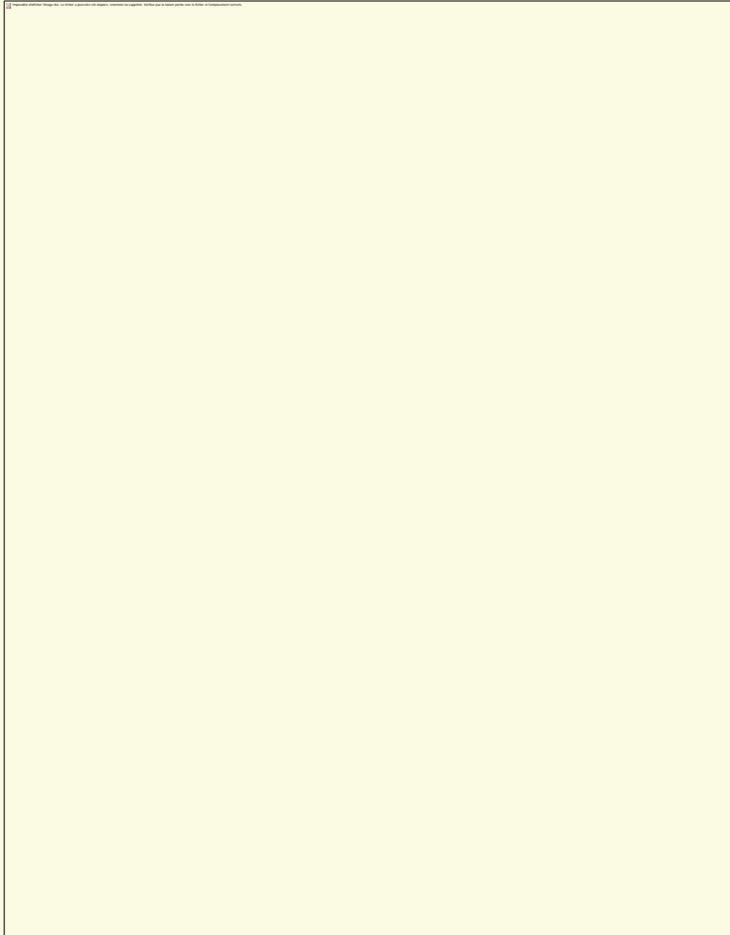
# Recommandation no.1

---

- ✓ Prioriser l'enfouissement des fils aériens (électricité, téléphonie, cablodistribution)
- ✓ Nécessité d'un changement de paradigme : les compagnies utilisatrices ont bénéficié depuis plus de 100 ans d'un privilège qui n'est plus justifié
- ✓ Pour ce faire le gouvernement devra modifier la législation pour faire payer les compagnies qui profitent des pratiques actuelles
- ✓ Il s'agit de l'application du principe généralement admis du « pollueur - payeur »

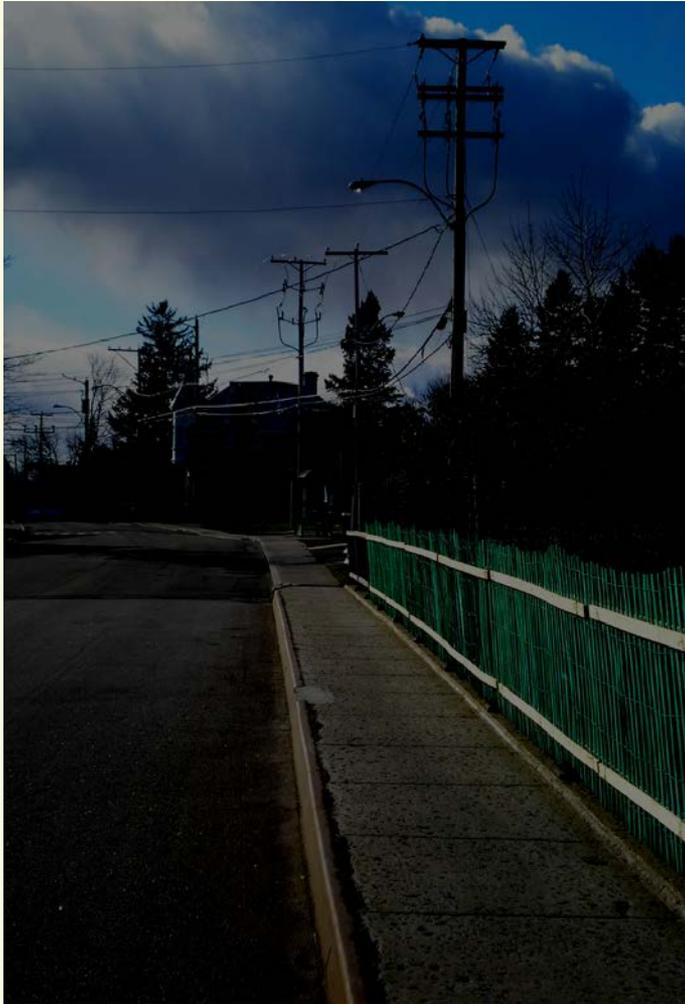
# Recommandation no.1

---



Êtes-vous d'accord  
pour dire que  
« Trop...  
...c'est trop »

# Recommandation no.1



Le poteau en premier plan et le troisième ont été ajoutés depuis quelques années pour permettre l'alimentation souterraine du nouveau quartier résidentiel occupant le site de l'ancienne cimenterie !!!

# Recommandation no.2

---

- ✓ Assouplir la norme concernant la hauteur des garde-fous et l'espacement des barreautins dans les cas de constructions anciennes.
- ✓ L'application rigoureuse de la norme dénature l'apparence ancienne des galeries et des escaliers anciens
- ✓ Cette norme est une recommandation du code national du bâtiment qui peut être adoptée en tout ou en partie par les municipalités. Des dérogations peuvent être facilement consenties dans les règlements.
- ✓ La ville de Québec s'est d'ailleurs accordée elle-même une dérogation lors de la réfection récente des galeries de la Maison Tessier-dit-Laplane

## Recommandation no.2



Lors de la réfection complète de cette galerie (2014), la ville n'a pas suivi les normes du CNB

## Recommandation no.2

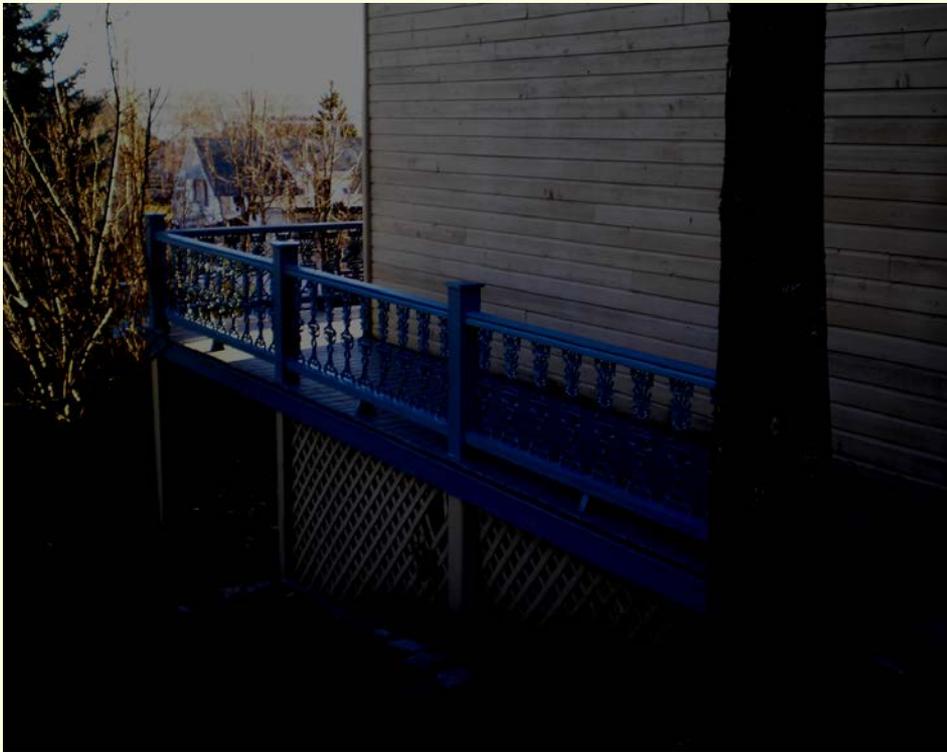
---



Cette maison n'avait pas besoin de garde-fous et n'en a sans-doute jamais eus avant aujourd'hui.

# Recommandation no.2

---



Il est difficile de rencontrer la norme de 42 po de hauteur avec des fers de galerie à l'ancienne

# Recommandation no.3

---

- ✓ Pour certains cas « graves » à baliser, trouver un moyen de forcer ou d'aider des propriétaires à entretenir leur maison afin d'en éviter la dégradation
- ✓ Privilégier une approche d'aide au lieu d'une approche coercitive

# Recommandation no.3

---



# Recommandation no.4

---

- ✓ S'assurer du respect de la réglementation « patrimoniale » par des inspections systématiques ( ex.: fenêtres changées sans permis)
- ✓ Ne pas compter uniquement sur la délation...

# Recommandation no.5

---

- ✓ Être prudent avant de permettre des lotissements nouveaux dans des lieux réputés non constructibles.
- ✓ La maison illustrée dans la photo suivante a été construite sur l'emplacement d'une ancienne petite carrière.
- ✓ Pendant longtemps, un petit concasseur était visible sur le site et témoignait de sa vocation ancienne

# Recommandation no.5



# Recommandation no.6

---

- ✓ S'assurer que la réglementation actuelle concernant les sites du patrimoine protège des éléments aussi importants que les « croix de chemin »
- ✓ Le cas actuel de la croix de chemin de l'avenue Royale (près de la rue Labelle) qui a perdu son corpus sans que la Ville de Québec ni le Ministère n'interviennent.

# Recommandation no.6

---



Automne  
2014

# Recommandation no.6



1903 – image inédite, à reproduire sans autorisation

# Recommandation no.7

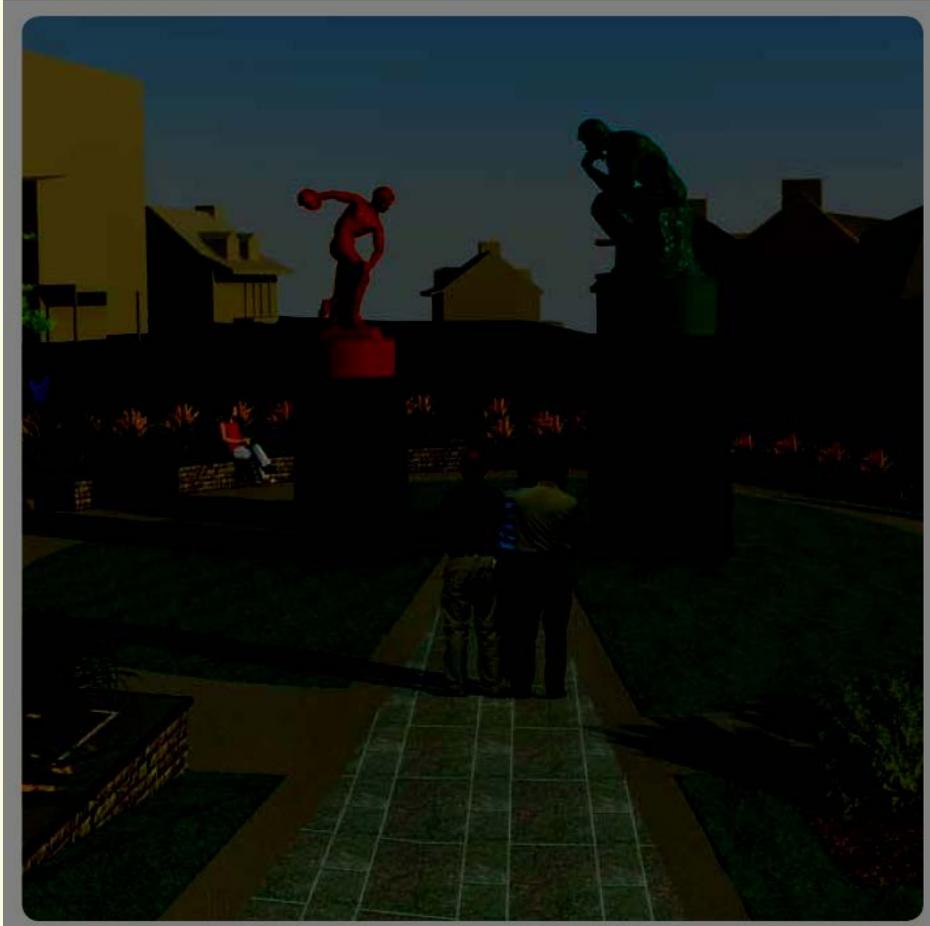
---

- ✓ S'assurer que la réglementation actuelle concernant les sites du patrimoine prévoit l'émission d'autorisations pour l'aménagement de places publiques
- ✓ Le cas actuel de la future « placette de Villeneuve » dont le « concept » pour le moins discutable (mais non discuté) prévoit l'installation de reproductions du Discobole de Myron (mais peint en bleu-vert) et du Penseur de Rodin (peint en rouge)
- ✓ Nous savons que le Conseil du patrimoine culturel n'a pas été consulté pour ce projet

# Recommmandation no.7



# Recommandation no.7



???

# Recommandation no.8

---

- ✓ Que les services techniques de l'arrondissement revoient les règles de circulation concernant le camionnage dans le site patrimonial de Beauport

La signalisation actuelle **oblige** les camionneurs à transiter par l'avenue Royale



# Recommandation no.9

---

- ✓ Que l'arrondissement, le Ministère et peut-être des organismes voués à la protection de patrimoine, organisent annuellement des rencontres de citoyens intéressés à la mise en valeur du site patrimonial de Beauport.
- ✓ Des liens pourraient être favorisés avec les autres sites du patrimoine de la Ville.

# Recommandation no.10

---

- ✓ Et pour terminer sur une note positive...
- ✓ Que le Ministère et la ville maintiennent leur programme d'aide à la restauration et l'étendent notamment au remplacement des parements d'aluminium qui dénaturent plusieurs bâtiments anciens
- ✓ Suivent plusieurs photos démontrant de belles restaurations récentes réalisées grâce notamment aux programmes d'aide:

# Recommmandation no.10

---



# Recommandation no.10

---



# Recommandation no.10



# Recommmandation no.10

---



# Recommandation no.10

---



# Recommandation no.10

---

